

Nice, le 4 mars 2022

CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE



La CAPA de ce jour a étudié les refus de congés de formation professionnelle des collègues certifiés. Depuis l'an dernier, l'administration ne fournit plus aux élus des personnels la liste complète des demandeurs mais uniquement les refus (donc pas les bénéficiaires) et encore pas tous, seulement ceux qui en sont à leur troisième demande.

Nous avons à nouveau dénoncé ce choix du recteur. Il n'est en effet nullement justifié par une nécessité réglementaire mais au contraire imposé par le ministre qui a une conception du dialogue social bien éloignée de la nôtre.

Le nombre important de demandeurs est révélateur d'un contexte général. L'aspiration de toute une profession à se voir reconnaître des droits à une véritable formation, se heurte à un manque évident de volonté politique. Pire encore, ne pas permettre aux enseignants de prendre du recul, de préparer des concours, de suivre des formations universitaires, de poursuivre des recherches, cela revient à accréditer la conception de l'enseignement comme un métier d'exécution, à nier la nécessité de la réflexion sur les pratiques professionnelles et sur l'évolution des connaissances.

La situation de l'académie ne cesse de se dégrader d'année en année. Cette année, le contingent alloué aux certifiés a permis de satisfaire les demandes de 27 collègues : tous ceux qui en étaient à leur 11ème demande. L'an dernier, certains bénéficiaires en étaient à leur 10ème demande ...

Et pourtant, les besoins de formation sont importants.

Mais la formation continue ne permet pas de formation « lourde ». Nous n'avons théoriquement « droit » qu'à 6 jours par an (d'ailleurs assortis de pressions culpabilisantes sur ces prétendues « absences »), mais nous les atteignons rarement. Dans notre académie la durée moyenne du temps passé en formation continue est d'une journée... Au niveau national cette moyenne est de deux journées !

De plus, le contingent annuel de congés de formation demeure toujours aussi insuffisant.

Le SNES-FSU continue de revendiquer :

- un contingent plus important de congés de formation pour répondre aux aspirations des collègues et aux besoins du service public.
- une formation continue adaptée à nos conditions de travail, devenues de plus en plus difficiles dans un contexte qui prévoit l'allongement de la durée de nos carrières

Attention :

- les collègues qui bénéficient d'un congé formation professionnelle restent titulaire leur poste.
- pendant la durée du congé de formation professionnelle, le collègue perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire (à la place de son traitement) d'un montant correspondant à 85% de son traitement brut (plafonné à l'indice brut 650). Cette indemnité est imposable et soumise aux cotisations Sécurité Sociale, retenues pour pension civile, etc.

Evolution du nombre de demandes de congés formation pour les certifiés

Demande	2017-18			2018-19			2019-20			2020-21			2021-22		
	Candidats	Satisfaits	Solde												
3 ^e	70	0	70	58	0	58	64	0	64	61	0	61	65	0	65
4 ^e	65	0	65	63	0	63	50	0	50	58	0	58	61	0	61
5 ^e	58	0	58	56	0	56	58	0	58	51	0	52	45	0	45
6 ^e	66	0	66	47	0	47	52	0	52	42	0	42	51	0	51
7 ^e	57	0	57	55	0	55	46	0	46	51	0	51	42	0	42
8 ^e	58	0	58	54	0	54	49	0	49	46	0	46	42	0	42
9 ^e	46	3	43	53	0	53	45	0	45	45	0	45	37	0	37
10 ^e	22	22	0	35	26	9	46	21	25	59	27	32	39	0	39
11 ^e et plus	0	0	0	0	0	0	6	6	0			27	27	0	
Total	442	25	417	421	26	395	516	27	489	413	27	386	409	27	382

Les commissaires paritaires certifiés du SNES-FSU : Santi Moreau, Johan Peuffier, Coline Rozerot, Frédéric Negrel, Céline Szczyglak, Abdellah El Ouarrag, Serge Muller, Dominique Queyroulet, Didier Giaufer, Nelly Ugolini, Marie-Anne Hory, Geneviève Clerc, Rozenn Cros, Baptiste Rosso, Amélie Picaud, Bérengère Abric, Vassilia Margaria-Pena, Sarida Guenfoud, Héloïse Gazagnaire, Malou Macciotta, Corinne Dias-Das-Almas, Thierry Thomas.